



## FRAIS DE SÉJOUR

*Maison de Retraite Saint-Joseph*

*Unité Manoir des Sources*

### Prix de journée à compter du **1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

*Fixé par le Conseil Général de la Sarthe (Selon l'arrêté n° 22/8551 du 22 décembre 2022)*

	GIR 5-6	GIR 3-4	GIR 1-2
<b>HEBERGEMENT</b>	<b>58.84 €</b>	<b>58.84 €</b>	<b>58.84 €</b>
<b>TICKET MODERATEUR 2023</b>	<b>6,86 €</b>	<b>6,86 €</b>	<b>6,86 €</b>
<b>DEPENDANCE (APA) Payée par le Conseil Général</b>		<b>9.31 €</b>	<b>18.62 €</b>
<b>PRIX JOURNEE</b>	<b>65.70 €</b>	<b>75.01 €</b>	<b>84.32 €</b>
<b>Total 30 jours</b>	<b>1 971.00 €</b>	<b>2250.30 €</b>	<b>2529.60 €</b>
<b>Total 31 jours</b>	<b>2036.70 €</b>	<b>2325.31 €</b>	<b>2613.92 €</b>

Le prix de pension est exigible à terme échu dans les premiers jours du mois suivant. Une facture est éditée.

Certains résidents peuvent, en raison de ressources insuffisantes, bénéficier de l'aide sociale aux personnes âgées. Le dossier de demande d'aide sociale doit être constitué par le tuteur ou référent familial ; notre service administratif peut vous aider dans cette démarche.

Cette attribution reste soumise à la décision des commissions communales et départementales d'admission à l'aide sociale. Les enfants et petits-enfants sont alors soumis à l'obligation alimentaire en fonction de leurs ressources respectives.

**Tarif pour hébergement :** Personne âgée de moins de 60 ans : Prix journée : 85.93 €

Total 30 jours : 2577.90 €

Total 31 jours : 2663.83 €